SID Sud-Est/DGP/BPE	**Analyse environnementale de projet**			
Intitulé de l'opération :	Fonsorbes (31) – DGA-TA - Mise en place d'infrastructure pour l'accueil des tourelles TMS			
Numéro COSI :	462312			
Documents de référence :	1° EIB BALMA/2022/006 2° Cahier des charges – Dérogations à l'interdiction de destruction d'espèces protégées- Site de Fonsorbes (document DGA-TA décembre 2023)			
Demandeur :	**Nom :** ICDD Christophe LANNES	**Date de demande :** 29/01/2025	**Echéance :** 14/02/2025	**Date de retour :** 14/02/2025
Rédacteur(s) :	ASC2 Loreley LOUIS-TARDIEU (loreley.louis-tardieu@intradef.gouv.fr)		**Relecteur(s) :**	**Thomas PASCAUD**
Valideur(s) :	TSEF2CL Thomas PASCAUD (thomas.pascaud@intradef.gouv.fr)			

Liste des ICPE du projet (à compléter selon la nomenclature ICPE)			
Rubrique(s)	**Classement[1]**	**Critère de classement**	**Observations**
Non concerné	Non concerné	Non concerné	Après analyse des documents de référence, il n'a pas été identifié d'ICPE

Liste des IOTA du projet (à compléter selon la nomenclature IOTA)			
Rubrique(s)	**Classement[1]**	**Critère de classement**	**Observations**
Non concerné	Non concerné	Non concerné	Après analyse des documents de référence, il n'a pas été identifié d'IOTA

Projet soumis à évaluation environnementale (EE)		
Type	**Catégorie de projet**	**Observations**
■ Non concerné ☐ A confirmer ☐ Systématique ☐ Cas par cas		Après analyse du fond de dossier et au vu des caractéristiques du projet, il n'a pas été identifié de catégorie de projet au sein de l'article R.122-2 du code de l'environnement, pour lesquelles le projet nécessiterait une évaluation environnementale ou un examen au cas par cas.

[1] Indiquer niveau de classement : Autorisation / Enregistrement / Déclaration / Déclaration avec contrôle périodique / Non classé

Espaces naturels-biodiversité	
☐ Non concerné Zonages réglementaires ☐ PN/RNN/RNR/RNC ☐ APB ☐ Natura 2000 (ZPS, ZSC) Zonages d'inventaires ■ ZNIEFF, ZICO, PNA ☐ Trame V&B, Zone humide ☐ Autres PNR, Espace Boisé Classé, Réserve de biosphère, déconstruction bâtiment…)	La zone du projet présente plusieurs zonages de biodiversité sur et à proximité du projet (ZNIEFF type 1, PNA chiroptères, Natura 2000 à 1,8km, réservoir de biodiversité TV&B). De plus un inventaire réalisé en 2023 par la DDT31 (source : *DGA-TA Cahier des charges – Dérogations à l'interdiction de destruction d'espèces protégées- Site de Fonsorbes* – voir carte en annexe 1) et le conservatoire botanique a conclu à la présence d'un très grand nombre de *Neotinea lactea* (Orchis lactée, espèce protégée) sur le site. A ce titre, il convient d'éviter d'impacter ces espèces lors de la réalisation des travaux. Une vigilance particulière devra être portée concernant les travaux liés à la fibre optique (potentielles tranchées à réaliser). **Aussi, si des tranchées doivent être réalisées, afin de s'assurer que le projet ne porte pas atteinte à d'éventuelles espèces protégées (Cf. article L411-1 et L415-3 du code de l'environnement relatifs à la destruction d'habitats et d'espèces protégées), il est recommandé de réaliser un diagnostic écologique simplifié (DES) sur la zone du projet.** Ce DES permettra de : - Lever le doute sur la présence d'espèces protégées ; - Analyser les impacts éventuels du projet sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire mentionnés dans la ZNIEFF et déjà identifiés sur le site (Orchis lactée) ; - Définir les éventuelles mesures d'évitement (E) et de réduction (R) des effets du projet ; - Préciser si ces mesures E et R permettent de diminuer le risque pour les espèces protégées au point qu'il apparaisse comme n'étant pas suffisamment caractérisé ; - Confirmer ou non, la nécessité d'effectuer une demande de dérogation « espèces protégées » (DEP). L'analyse des enjeux relatifs à cette thématique est détaillée en annexe 1. Contacter BPE pour toutes précisions.
Déchets	
☐ Non concerné ■ Paragraphe gestion des déchets dans devis travaux ☐ Diagnostic PEMD ☐ SOGED	Les déchets devront être gérés conformément à la réglementation. Le marché devra contenir des clauses relatives : • A l'usage de Trackdéchets pour déchets dangereux/non dangereux, • A la hiérarchie des modes de traitement, • Au tri des matériaux, • A la gestion des terres excavées. Pour les travaux de démolition/ rénovation, non concernés par le diagnostic PEMD, ainsi que les travaux de construction, faire figurer dans les devis de travaux les modalités d'enlèvement et de gestion des déchets générés, ainsi que les coûts associés. Contacter BPE pour toute précision.
Sites et sols pollués (SSP)	

☐ Non concerné ■ Recherche historique interne ☐ Suspicion pollution des sols	Le site n'a pas fait l'objet d'activités industrielles (terrain de parachutage). Néanmoins selon les travaux envisagés et la potentielle excavation de terre, il conviendra de réaliser une recherche historique interne. Les éléments suivant doivent être recensés afin de déterminer si le site peut être concerné par la thématique site et sols pollués : - Fiche de recensement des installations classées ICPE/IOA du site + plan de localisation, - Liste des installations techniques + plans de localisation (ex : cuves volucompteurs, activité de tir, stockages de produits dangereux ou de déchets…), - Rapport de diagnostic de pollution du site, - Fiche historique de monographie de l'immeuble, - Plan de situation + plan de masse + plan des réseaux, - Compte-rendu d'incident ou accident de pollution. L'accord-cadre 2023-2027 « Prestations de services relatives aux sites et sols pollués » doit être utilisé. Contacter BPE pour toute précision.
Cycle de l'eau : eau destinée à la consommation humaine (EDCH), assainissement, eaux d'extinction incendie	
Eaux pluviales Privilégier la gestion à la parcelle via la mise en place de revêtements drainants, sinon s'orienter vers des solutions alternatives (noues drainantes…).	
Prise en compte de l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN) – A quantifier	
☐ Non concerné ■ Surface consommée ☐ Surface libérée	La surface totale du projet est de 615 m², comprenant 252m² de surface bétonnée (3 fois 12*7m) et 363 m² de surface enrobée (2 fois 181,5m²). Deux surfaces bétonnées sont déjà existantes et vont être agrandies (béton et enrobé). **Une surface de 84m² sera consommée.**
Autres	

Annexe 1 : Thématique Espaces naturels-biodiversité détaillé

Intitulé	Numéro	Distance	Observation
Zonage réglementaire			
ZPS – Natura 2000 – Vallée de la Garonne de Muret à Moissac	FR7312014	1,8 km	Il y a une continuité écologique (absence d'obstacle) entre le site du projet et ce zonage.
Zonage d'inventaire			
ZNIEFF Type 1 – Le Touch et milieux riverains en aval de Fonsorbes	730030487	Situé en totalité	25 espèces protégées sont susceptibles d'être présentes dans le site (voir tableau ci-dessous).
PNA Chiroptère	2016-2025	Situé en totalité	Plan National d'Action concernant la protection des chauve-souris
Trame Verte & Bleue	Décembre 2014	Situé en totalité	Schéma régional de cohérence écologique Midi-Pyrénées (carte E8)
Autre			
Non concerné	Non concerné		

ZNIEFF : (Source GéoSID + INPN)
La zone du projet est située en totalité dans le périmètre de la ZNIEFF Type I « Le Touch et milieux riverains en aval de Fonsorbes ».
Étant donné que la ZNIEFF type I (intérêt biologique remarquable) présente un niveau de précision supérieur à la ZNIEFF de type II (recouvrent les grands ensembles naturels), l'analyse porte prioritairement sur la ZNIEFF de type I.

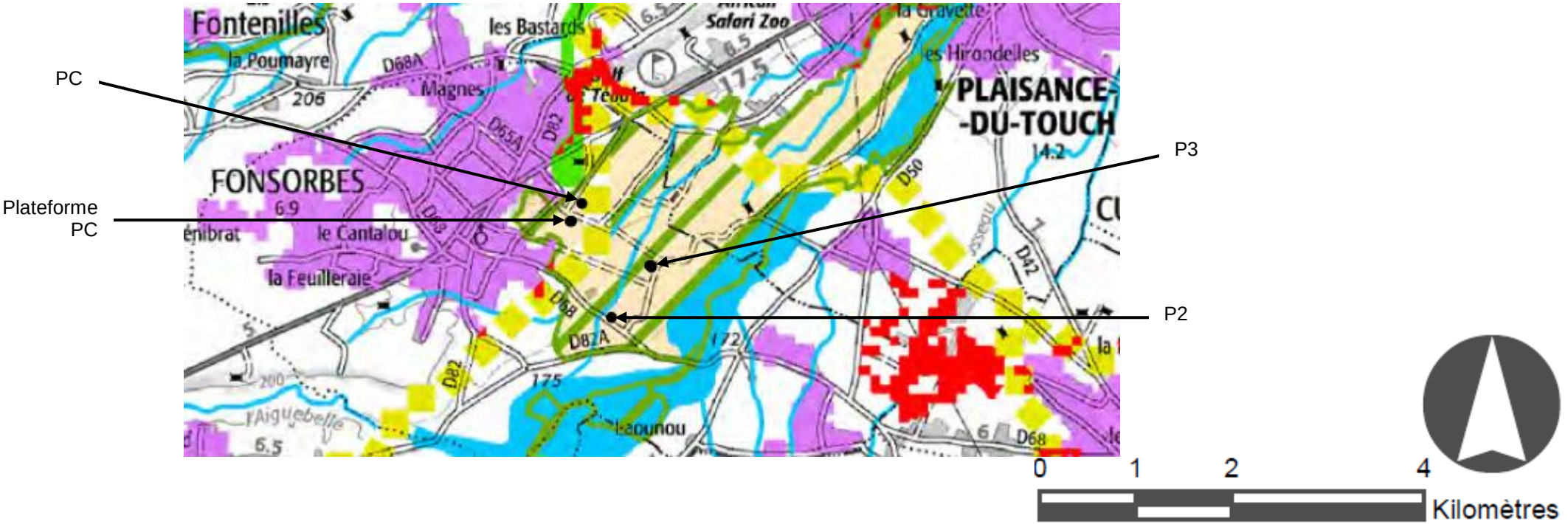
Rappel : La ZNIEFF n'est pas un zonage réglementaire, elle n'engendre aucune contrainte administrative. Toutefois un zonage ZNIEFF renseigne sur la qualité écologique d'un site et la présence éventuelle d'espèces protégées et de leurs habitats.

25 espèces protégées sont susceptibles d'être présentes dans cette ZNIEFF, à savoir :

Groupe d'espèces	Nb d'espèces protégées
Amphibiens	2
Insectes	0
Mammifères (dont chiroptères)	0
Oiseaux	18
Reptiles	0
Poissons	1
Végétaux	4
total	**25**

Trames V&B

Zoom sur la carte E08 du schéma régional de cohérence écologique Midi-Pyrénées.



Légende

Limites de la région
Zones urbanisées
Réseau ferré
Réseau routier principal

Obstacles aux continuités

Obstacles à l'écoulement des cours d'eau
Points de conflit surfaciques
Points de conflit ponctuels
Points de conflit linéaires

	Boisés				Ouverts et semi-ouverts				Rocheux		Cours d'eau	
	de plaine		d'altitude		de plaine		d'altitude		d'altitude			
	A préserver	*A remettre en bon état*	*A préserver*	*A remettre en bon état*	*A préserver*	*A remettre en bon état*	*A préserver*	*A remettre en bon état*	*A préserver*	*A remettre en bon état*	*A préserver*	*A remettre en bon état*
Réservoirs de biodiversité												
Corridors												

Fonds : SCAN 100® IGN 2014 Sources : BD-Topo® IGN 2009 / BD CARTHAGE® IGN (2014) / ROE ONEMA (2012) / ECOTONE (2012) mise à jour DREAL-MP (2014) * cf. note méthodologique pour les détails du traitement*

Annexe 4 – Données prospection avril 2023 – Orchis lactée

